

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 29 JUIN 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jeanne LAMAZERE

---

**21 - 76 - AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE BOULEVARD CHARLES DE GAULLE - ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AI N°71 AUPRÈS DE LA SCI DU RONTUN**

**Rapport présenté par Jean-Pierre CARRERE, conseiller municipal :**

La Communauté de Communes Lacq Orthez, en lien avec la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, souhaite réaliser des travaux de création d'un carrefour giratoire au croisement de l'avenue Francis Jammes et du Boulevard Charles de Gaulle.

Dans cette perspective la CCLO a fait part de la nécessité pour la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, d'acquérir la parcelle cadastrée section AI numéro 71 appartenant à la SCI du Rontun d'une superficie de 185 m<sup>2</sup>.

Monsieur Philippe LAFONT, représentant de la SCI du Rontun, a donné son accord pour la cession de cette parcelle à la commune à titre gratuit.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section AI numéro 71 appartenant à la SCI du Rontun, d'une superficie de 185 m<sup>2</sup>, à titre gratuit,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le